

Recommandations de la direction de santé publique
du CIUSSS de la Capitale-Nationale concernant le
**nettoyage, la démolition ou la manipulation de
matériaux et de débris inondés ou souillés**

UTILISATION D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION

Pour les citoyens, les travailleurs et les bénévoles qui effectueront du nettoyage, de la démolition et de la manipulation des matériaux et des débris inondés ou souillés, à l'intérieur des résidences comme à l'extérieur, il est recommandé de :

- 1** porter un appareil de protection respiratoire jetable (masque) de type **N-95**. Le CIUSSS de la Capitale-Nationale distribuera ce type de masque;
- 2** porter des gants de travail en caoutchouc;
- 3** porter des lunettes de sécurité.

En plus de protéger contre les blessures, le port de ces équipements de protection permettra d'éviter l'exposition aux éclaboussures d'eau contaminée par des virus et des bactéries, ainsi qu'aux moisissures qui pourraient se développer dans les matériaux qui ont été en contact avec l'eau.

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale

Québec 